



Foire Aux Questions (FAQ)

Scouts avec Les Compagnies Loblaw limitée

Programme de soutien financier à des activités valorisant et favorisant la protection de l'environnement appelé « Les initiatives environnementales scoutées avec Loblaw » / « Environmental scout initiatives with Loblaw »

La version anglaise de cette lettre est disponible auprès de Scouts Canada

Aux : Secrétariats, commissaires et présidents de districts
Présidents, chefs de groupe et coordonnateurs de groupe
Animateurs et à tous les membres de l'Association des Scouts du Canada et de Scouts Canada

Le 21 mai 2010

Bonjour à chacun de vous,

Suite à l'annonce que nous avons fait, la semaine dernière, au sujet du partenariat que nous avons conclu avec **Les Compagnies Loblaw limitée**, dans le cadre du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) et du projet de « Nettoyons la terre » tenu annuellement la 3e fin de semaine de septembre, nous vous faisons parvenir cette FAQ afin de vous aider dans la compréhension du programme et pour vous guider dans vos demandes d'aides financières.

1. QUESTION : C'est quoi la différence entre les projets qui peuvent être financé jusqu'à de 2500\$ et ceux qui peuvent l'être jusqu'à 5000\$?

RÉPONSE : Il y a **deux volets dans le programme** de financement. L'un qui concerne des **projets plus petits et plus locaux** qui peuvent être soutenus financièrement jusqu'à concurrence de 2500\$ et un autre volet qui désire soutenir **des projets plus collectifs** et d'envergure mettant en contribution plusieurs acteurs scouts, par exemple : demande soumise par plusieurs groupes, demande soumise par plus d'un district ou demande soumise conjointement par une entité de chacune des organisations.

2. QUESTION : Est-ce que nous pouvons déposer des projets locaux pour moins de 2 500\$ et des projets collectifs pour moins de 5 000\$?

RÉPONSE : OUI. Pour les projets locaux, nous pouvons soutenir 35 projets répartis entre les deux associations, selon la grille publiée dans la lettre du 28 avril, pour un maximum de financement possible de 2500\$ par projet. L'ensemble de l'aide pour ce volet du programme est de 50 000\$.

Pour les projets mettant en présence plusieurs entités scoutées, le soutien financier maximal qui peut être attribué est de 5 000\$. Neuf (9) projets de ce type pourraient être soutenus pour un total de 30 000\$.

Dans les deux cas, les demandeurs ne sont pas tenus de demander le maximum de soutien possible pour déposer une demande d'assistance financière. D'ailleurs, chaque projet sera analysé à sa juste valeur, en fonction des critères connus, pour déterminer quel sera le niveau de financement que le comité de sélection lui remettra. **Financement qui pourra être moins que la demande et moins que le maximum possible.**

3. QUESTION : Comment sera faite la répartition des projets ?

RÉPONSE : La répartition des projets a été élaborée par les dirigeants des deux associations, en tenant compte de leur membership et de leur concentration dans chacune des provinces du Canada.

Une grille concernant la répartition des projets a été incluse dans la lettre de présentation du 28 avril.

Ainsi pour les 35 projets pouvant être soutenu jusqu'à concurrence de 2 500\$, 21 sont destinés à Scouts Canada et 14 à l'Association des Scouts du Canada. Pour les 9 projets collectifs pouvant atteindre un soutien de 5 000\$, 3 sont destinés à Scouts Canada, 3 pour l'Association des Scouts du Canada et 3 qui mettront en présence des entités des deux associations.

4. QUESTION : Peut-on soumettre un projet qui a déjà été fait dans le passé?

RÉPONSE : OUI. Si le projet correspond aux objectifs du programme, malgré qu'il ait déjà été réalisé, il pourra être considéré par le comité de sélection. Il est à noter toutefois que ce projet devra de nouveau se faire pour avoir droit à la subvention. Les subventions ne sont pas pour des projets ayant déjà eu lieu, mais pour des projets qui devront être faits entre le 1^{er} décembre 2010 et le 1^{er} juin 2011.

5. QUESTION : Quand doit-on soumettre des demandes ?

RÉPONSE : Le comité d'analyse et de sélection des projets a prévu de se rencontrer une fois pour analyser et sélectionner les projets qui seront soutenus. Au besoin, selon le nombre de demandes qui auront été reçues, des projets qui auront été acceptés et des sommes qui resteront, une seconde rencontre du comité de sélection pourrait avoir lieu.

La première rencontre du comité de sélection se fera le 8 novembre 2010. Le comité analysera tous les projets qui auront été reçus avant le 30 octobre 2010.

Advenant qu'il reste des fonds suite à la rencontre du 8 novembre, une seconde vague de demandes sera lancée. Cette date sera connue au moment d'annoncer, à la conférence de presse du 20 novembre, les premiers projets retenus et soutenus.

Pour maximiser vos chances d'être soutenus financièrement, vaut mieux déposer vos projets pour le 30 octobre, au lieu d'espérer d'avoir une seconde vague de demandes.

6. QUESTION : Peut-on être associé avec une autre chaîne alimentaire que Loblaw, par exemple IGA ou un marchand Métro ?

RÉPONSE : NON. Comme le partenaire principal est **Les Compagnies Loblaw limitée , qui regroupe notamment les bannières Provigo, Maxi, Maxi & Cie et Loblaws**, il va de soi que les concurrents dans le domaine de l'alimentation, tels que Métro et IGA ne doivent pas être associés à ce programme. Toutefois, cela ne vous empêche pas pour d'autres projets de conclure des ententes ou des partenariats avec des concurrents alimentaires de Provigo.

Pour ce projet, il ne vous sera donc pas possible de faire commanditer votre projet par un concurrent de Provigo. Si vous avez des victuailles à acheter, nous vous demandons de vous les procurer chez Provigo, Maxi, Maxi & Cie ou Loblaws.

7. QUESTION : De quelle manière les Provigo, Maxi, Maxi & Cie et Loblaws, de mon milieu sont-ils impliqués ?

RÉPONSE : L'Association des Scouts du Canada, Scouts Canada et Loblaw, ont conclu une entente sans l'accord de nos entités respectives. Pour les scouts cela signifie sans l'accord des districts. Toutefois, l'un comme l'autre avons toutes les raisons de croire que les districts, les groupes, les unités comme les magasins participeront de bon gré à ce programme.

Ainsi, sans rien promettre, il est réaliste de croire qu'un partenariat entre le responsable local ou régional d'un projet et un magasin soit possible. Cela pourrait s'exprimer, entre autres par l'autorisation d'utiliser le terrain du supermarché ou par la contribution de nourriture. À cet effet, l'Association des Scouts du Canada et Scouts Canada vous soutiendra en faisant part de vos besoins à notre partenaire financier, Provigo.

8. QUESTION : Quel genre de projet peut-on soumettre ?

RÉPONSE : Il faut que les projets soumis correspondent à l'un des thèmes suivants :

- **La gestion des matières résiduelles ;**
EX : Vente de garage, récupération
- **La gestion de l'eau ;**
EX : Sensibilisation au gaspillage de l'eau
- **Les sols et la biodiversité ;**
EX : Plantation d'arbres
- **Les transports ;**
EX : Clinique de vélo, valorisation du transport en commun
- **La revitalisation des lieux de plein air et naturels.**
EX : Aménagement de sentiers écologique, nettoyage de berges, plantation d'arbres

L'important dans tous les projets soumis, c'est qu'ils doivent **avoir un impact** au sein de la population et que des **actions concrètes** soient posées. Les trois partenaires, soit l'Association des Scouts du Canada, Scouts Canada et Loblaw, souhaitons un **maximum d'impact médiatique et de visibilité**. Nous désirons démontrer à la population que les scouts et Provigo sont des ardents défenseurs de l'environnement.

9. QUESTION : Quelle sera la procédure si notre projet est retenu?

RÉPONSE : Pour chacun des projets retenus, les responsables devront signer une entente qui va stipuler, entre autres, le montant de la subvention, les responsabilités et l'échéancier. Dès l'entente signée, un chèque correspondant à 70% de la subvention sera immédiatement émis pour soutenir rapidement les projets. Le reste de la somme sera remis après la réception du rapport d'activité, planifié au plus tard un mois après l'événement.

10. QUESTION : Où dois-je envoyer ma demande de soutien financier?

RÉPONSE : Toutes les demandes, autant celle de Scouts Canada que celle de l'Association des Scouts du Canada, doivent parvenir au Centre national de l'Association des Scouts du Canada.

Vous pouvez les faire parvenir par courriel à l'adresse électronique suivante : enviroscout.loblaw@scoutsducanada.ca ou par la poste à l'adresse suivante :

Programme de soutien financier
« Les initiatives environnementales scoutées avec Loblaw »
7331, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2R 2E5

Un accusé de réception courriel parviendra au responsable du projet suite à la réception de la demande.

11. QUESTION : Où puis-je trouver les documents nécessaires à la demande et au programme?

RÉPONSE : Tous les documents relatifs au programme sont disponibles sur les sites web de l'Association des Scouts du Canada et de Scouts Canada.

Sur le site web de l'Association des Scouts du Canada, (www.scoutsducanada.ca) vous les trouverez sur la page d'accueil en cliquant sur le logo de Loblaw.

12. QUESTION : Avec qui je dois communiquer pour avoir des informations?

RÉPONSE : Vous pourrez obtenir des réponses à vos questions en allant sur le site web de l'une ou l'autre des associations scoutées. Toutefois, si l'information recherchée n'est pas disponible vous pouvez communiquer par courriel avec le service à la clientèle de l'Association des Scouts du Canada à : programme@scoutsducanada.ca ou en appelant au Centre National de l'Association des Scouts du Canada aux numéros de téléphoné suivant :

Pour la région de Montréal : 514 252-3011 poste 21

Pour le reste du Canada : 866 297-2688 poste 21

EN TERMINANT :

Je vous rappelle qu'un Comité de sélection, constitué de 2 représentants de chacune des associations et d'un représentant de Loblaw verra à analyser, évaluer et à faire le suivi des demandes reçues favorisant de saines pratiques environnementales.

Vous avez **jusqu'au 30 octobre 2010 pour nous proposer vos suggestions de projets**. Pour déposer un projet, vous devez envoyer, par courriel, votre proposition à l'aide du formulaire que vous avez déjà reçu, à l'adresse courriel suivante : enviroscout.loblaw@scoutsducanada.ca ou par la poste au Centre national.

Les projets retenus seront annoncés le 20 novembre lors d'une conférence de presse au cours de notre rencontre nationale d'automne en présence des dirigeants des districts, de Scouts Canada et de Loblaw.

En espérant que cette initiative permettra aux jeunes de réaliser des projets qui amélioreront le mieux-être des communautés et démontreront comment les scouts ont à cœur l'environnement.



Pierre Desmarteaux

Coordonnateur des Programmes
Association des Scouts du Canada
7331, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2R 2E5